

Avis adopté

Séance plénière du 11 juillet 2023

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses

Déclaration des groupes CFDT & Outre-Mer

Se déplacer au quotidien pour travailler, se former, se soigner, se divertir, retrouver sa famille, ses amis est une liberté essentielle, une nécessité. Et pourtant, c'est encore trop souvent difficile, voire impossible dans beaucoup de milieux de vie, en particulier en zones rurales ou péri urbaines. Hors de la voiture pas de salut !

Cet état de fait, outre ses conséquences environnementales, est un frein à l'autonomie des personnes et est à l'origine d'inégalités territoriales dont l'acuité est accentuée en fonction du revenu, du genre, de l'âge ou de l'état de santé. Sur une telle problématique du quotidien, posant des questions d'équité à résoudre pour réussir la transition écologique, une approche du CESE, à la fois territoriale et citoyenne, s'est avérée particulièrement opportune.

L'élaboration de cet avis a bénéficié d'un dispositif d'ampleur : plateforme en ligne, démarche inédite d'« aller vers » dans les DROM en lien avec la Poste, ateliers coopératifs avec l'appui d'intercommunalités, journée délibérative permettant de déterminer, avec les citoyens, les préconisations portées. 8 CESER ont été associés aux travaux de la commission et ont eu la possibilité de contribuer à l'animation de la participation citoyenne dans les territoires.

Cette démarche participative a confirmé la nécessité d'encourager les initiatives qui partent des modes de vie des habitants pour relever le défi d'une mobilité sobre et inclusive. Cette approche de codétermination est aussi à promouvoir, avec l'appui du CESE, dans la mise en œuvre des préconisations de cet avis. Gageons qu'elle sera réitérée pour d'autres avis du CESE.

Le CESE formule 18 préconisations volontaristes en mettant l'accent sur les conditions à satisfaire pour amorcer une transition juste et acceptée de tous : une nouvelle approche de l'aménagement du territoire et des usages de la route, des aides ciblées sur des territoires pour porter le changement d'usage en favorisant la mutualisation ou des véhicules individuels plus légers donc plus sobres, un accompagnement de proximité pour informer, former, conseiller, une conception étendue du transport d'utilité sociale.

L'avis propose de privilégier le niveau intercommunal tout en renforçant une gouvernance inclusive et la participation des citoyennes et citoyens pour des solutions au plus près des besoins. Un redéveloppement des transports collectifs adapté est souhaité par les citoyens et nécessaire pour ces territoires : il implique d'importants financements et des ressources nouvelles.

Réussir cette transformation est essentiel pour l'attractivité des territoires ruraux et péri urbains parmi lesquels il y a de fortes disparités : les zones de montagne, la grande ruralité, les outre-mer cumulent des difficultés particulières. L'avis relève le défi d'identifier des clés et des outils adaptables à cette diversité de situations.

Les spécificités et l'importante mobilisation citoyenne ultramarine autour de cette question ont pleinement justifié une contribution complémentaire de la délégation aux Outre-mer. Celle-ci propose, entre autres priorités, de désengorger les infrastructures routières.

En effet, lorsque l'Hexagone a bénéficié de l'effort de reconstruction et de modernisation d'après-guerre, les politiques publiques Outre-mer ont, pendant longtemps, occulté les problématiques de mobilité. Outre les retards de développement qu'accusent encore ces territoires, en particulier la Guyane et Mayotte, par le manque d'infrastructures, l'absence de politiques de transport a sanctuarisé la voiture comme principal moyen de déplacement.

Et ce d'autant que les zones d'activités se sont essentiellement construites autour des agglomérations en concentrant de facto, l'emploi. Cette « sur-consommation automobile » a pour conséquences à la fois la congestion des centres urbains alors que l'offre de transports en commun restant bien souvent peu attractive et creuse les inégalités avec les populations les plus retirées.

Ces enjeux particuliers, comme les contraintes propres à l'insularité, nécessitent de renforcer la cohérence des politiques de mobilités autour d'une seule et même autorité organisatrice dans chaque collectivité. Pour engager l'Etat au service d'un objectif ambitieux et de long terme, le CESE préconise une nouvelle loi d'orientation et de programmation ainsi que la recherche de nouvelles ressources pour redonner des moyens d'action aux collectivités.

C'est l'occasion pour nos groupes de rappeler que la mise à plat de la fiscalité reste une piste à ne pas exclure pour se donner les moyens d'une transition juste et répartir équitablement les efforts nécessaires.

Notre république a toujours refusé dans ses principes une citoyenneté et des territoires à plusieurs vitesses : cet avis trace le chemin d'une ambition pour offrir au plus grand nombre et partout en France la même liberté de déplacement, condition d'une vie autonome.

La CFDT et le groupe des Outre-mer ont voté l'avis.